

N°10/2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 17 FEVRIER 2023**

**OBJET : Délibération pour demander des subventions complémentaires concernant le surcoût dans le cadre des travaux de réhabilitation de la cure de Saint Eusèbe**

Le dix-sept février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE  
Nb de membres en exercice : 16  
Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD  
Convocation en date du : 11 février 2023

**PRESENTS** : ACHIN Richard, AUBERT Sylvain, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

**EXCUSE** : BARBAN Daniel (pouvoir donné à CATELAN Thierry)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux consultations réalisées dans le cadre des travaux de réhabilitation de la cure de St Eusèbe, un surcoût dû à l'augmentation des prix dans le secteur du BTP doit être pris en compte. Des demandes de subvention complémentaires doivent être effectuées auprès des financeurs.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **VALIDE** le nouveau coût des travaux après réévaluation d'un montant de 555 231 € HT au lieu de 328 401 € HT prévus initialement
- **CHARGE** M. le Maire de solliciter comme financeurs l'Etat (DETR) et la Région pour obtenir un complément de financement en tenant compte du nouveau chiffrage de notre projet
- **DONNE** pouvoirs à M. le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,  
Richard ACHIN



**COMMUNE d'AUBESSAGNE**

8 chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43  
Mail : [mairie@aubessagne.fr](mailto:mairie@aubessagne.fr)